

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée- de- la- Gatineau
Municipalité de Messines

Procès- verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Messines, tenue le lundi 6 avril 2009, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sise au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
M. Roger Kenney, conseiller
Mme. Francine Jolivette, conseillère
M. Jim Smith, directeur général et secrétaire trésorier

Présence dans la salle : 4 personnes

Ouverture de l'assemblée

Le maire, ayant constaté qu'il avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00 heures. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R0904-080

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

- 11.1 Demande moratoire pour le barrage du lac Laverdure;
- 11.2 Programme de 1^{er} répondant;
- 11.3 Autorisation d'achat de peinture pour le lignage du terrain de soccer.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Prière
 - 1.2 Vérification du quorum
 - 1.3 Ouverture de l'assemblée par le maire
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 2. Mot du maire
- 3. Période de questions
- 4. Adoption du procès verbal de l'assemblée antérieure
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 mars 2009
 - 4.2 Suivi des procès verbaux
- 5. Communication et statistiques
 - 5.1 Rapport d'activité et vérification des téléavertisseurs – pour le mois de février 2009
 - 5.2 Statistiques 911 – pour le mois de février 2009
- 6. Présentation des comptes et rapports
 - 6.1 Rapport des dépenses du Directeur général/secrétaire- trésorier
 - 6.2 Présentation des comptes dus au 31 mars 2009
 - 6.3 Présentation des comptes payés au 30 mars 2009
 - 6.4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 30 mars 2009
 - 6.5 Caisse populaire – Relevé de compte pour la période finissant le 21 mars 2009
 - 6.6 État des activités financières – suivi du budget 2009
- 7. Formulation de règlement
 - 7.1 Avis de motion – Règlement amendant diverses dispositions du règlement de zonage N° R-95-167, relatif à l'implantation de

- 7.2 maison mobile
 - 7.2 Avis de motion – Règlement amendant divers dispositions du règlements de construction N° 163, normes d’implantation d’un bâtiment pour les habitations mobiles
 - 7.3 Avis de motion – Règlement amendant divers dispositions du règlements relatif à l’émission des permis et certificats N° 164 :
 - Chapitre VI, article 6.2 – Documents à produire afin d’obtenir un permis de construction
 - Chapitre XI –Honoraires pour l’émission des permis et certificats
 - 7.4 Règlement N° 2009-272, règlement régissant le nouveau régime pour les carrières, sablières ou gravières – Imposition de droits et déclaration d’exploitation.
8. Ressources humaines
- 8.1 Nomination de Charles Galipeau à titre de opérateur – journalier –poste saisonnier
 - 8.2 Nomination de Jonathan Gorley à titre d’éboueur et journalier – poste saisonnier
 - 8.3 Emploi Québec – Demande d’un projet de subvention salariale 26 semaines
9. Affaires nouvelles
- 9.1 Autorisation de faire réparer le réfrigérateur blanc sis dans la cuisine de la salle Réjean-Lafrenière
 - 9.2 Club des petits déjeuners du Québec – Le Gala des Orchidées
 - 9.3 RIAM – nomination d’un représentant municipal au conseil d’administration
 - 9.4 Service de balayage et de fauchage pour l’année 2009
 - 9.5 Programme Bon voisin bon œil
 - 9.6 C.E.H.G – Sollicitation d’une bourse d’étude
 - 9.7 Nomination d’un vérificateur externe pour les années 2009-2011
 - 9.8 Autorisation d’achat d’une laveuse à pression à eau chaude pour le service des travaux publics
 - 9.9 **Aucun item**
 - 9.10 Autorisation d’achat d’équipements pour le service d’incendie
 - 9.11 Entretien des plates-bandes de l’aménagement du terrain du C.M.C. pour l’année 2009
 - 9.12 Resto Le Burbidge – demande de permis permettant une terrasse dans la marge avant du restaurant
 - 9.13 Inscriptions de deux pompiers au cours de formation Officier 1, section 2
 - 9.14 Pompiers - Demande de rémunération additionnelle lors de la tenue de l’examen finale du cours Pompier 1
 - 9.15 Complicité emploi – 2^e versement levée de fonds
 - 9.16 R.I.A.M. – Demande d’une résolution d’appui à leur résolution AGA-11-03-2009-08
 - 9.17 **Aucun item**
 - 9.18 Coop sante Gracefield – Demande d’une contribution 2009
 - 9.19 Albatros Vallée-de-la-Gatineau – Demande de don
 - 9.20 Renouvellement du contrat d’assurance municipale avec la MMQ
 - 9.21 Municipalité de Denholm – Demande d’une résolution d’appui à la leur résolution 09-03-033
 - 9.22 **Aucun item**
 - 9.23 **Aucun item**
 - 9.24 **Aucun item**
 - 9.25 Chef d’équipe des travaux publics – attribution d’un montant forfaitaire pour l’utilisation de son camion dans le cadre de son travail
 - 9.26 C.S.S.T – Cotisation 2009 et montant impayé par Services sanitaires Vallée-de-la-Gatineau
 - 9.27 Irrigation Lemieux – Frais d’ouverture et de fermeture du système d’irrigation du parc du terrain du C.M.C.
 - 9.28 Demande de dérogation mineure – Dossier : 281 Route 105 – Régularisation de deux bâtiments accessoire empiétant sur la marge arrière et la marge avant
 - 9.29 Demande de dérogation mineure – 98, sentier du Petit lac des Cèdres – Régularisation des quatre bâtiments accessoire empiétant sur la marge avant et de la marge latérales
 - 9.30 ADMQ – Inscription du directeur général au congrès 2009
 - 9.31 **Aucun item**
 - 9.32 Perception des taxes en arrérages au 31 décembre 2008
 - 9.33 Banque Royale – frais d’ouverture de dossier
 - 9.34 Pacte rurale – demande d’une contribution financière pour le projet de construction d’un Centre Sportif
10. Correspondance
- 10.1 MRC – Procès-verbal de la séance régulière du 17 février 2009
 - 10.2 MRC – Ordre du jour, séance régulière du 17 mars 2009
 - 10.3 MRC – Paramètres employés pour le calcul de la péréquation 2009

- 10.4 Caisse populaire Desjardins HG – Prix annuel «Reconnaissance au bénévolat » - 2009
 - 10.5 Carte de remerciement de Cléo et Juddy Meunier
 - 10.6 Recycle-Québec – Versement de la compensation pour la collecte sélective 2007
 - 10.7 Recyclez – La table pour la récupération hors foyer
 - 10.8 Accusé réception – Programme de soutien financier aux ensemencements 2009-2010
 - 10.9 Rallye Perce Neige Maniwaki 2009 – Lettre de remerciement
 - 10.10 Dunton Rainville – maitre Reno Soucy – Dossier dépotoir de matériaux secs de Cantley
 - 10.11 Centraide – lettre de remerciement
 - 10.12 RIAM – Rapport du vérificateur 2008
 - 10.13 Programme de financement de la fête nationale du Québec
 - 10.14 Maniwaki déclare compétence à la MRC pour la disposition des matières recyclables
 - 10.15 Projet de clinique médicale à Maniwaki
- 11. Varia
 - 12. Période de questions
 - 13. Clôture et levée de l'assemblée

ADOPTÉ

PROCÈS VERBAUX

R0904-081

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 mars 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre à été remis à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renonce à sa lecture;

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver ce procès-verbal suite à la correction à la résolution R0903-063 : Le conseiller ayant appuyé la résolution est Sylvain J. Forest et non Gilles Jolivette.

ADOPTÉ

COMPTES ET RAPPORTS

R0904-082

Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire trésorier au 30 mars 2009

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, règlement délégrant certains pouvoirs d'autorisation des dépenses et de passer des contrats au Directeur général / secrétaire- trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses engagées par le Directeur général / secrétaire- trésorier pour la période du 25 février 2009 au 30 mars 2009 est de 6 525.27\$;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier pour la période du 25 février 2009 au 30 mars 2009 a été transmis aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une approbation de Paul Gorley,
Appuyée par Roger Kenney,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposée pour la somme de 6 525.27\$.

ADOPTÉ

R0904-083

Pour accepter la liste des comptes dus au 30 mars 2009

La liste des comptes dus pour la période du 25 février 2009 au 30 mars 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des comptes dus pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour un total de 17 528.91\$.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-084

Pour accepter la liste des comptes payés au 30 mars 2009

La liste des comptes payés pour la période du 25 février 2009 au 30 mars 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes payés pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour la somme de 84 245.03\$.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-085

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct au 30 mars 2009

La liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 25 février 2009 au 30 mars 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Roger Kenney,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les salaires payés par dépôt direct pour la période mentionnée ci-dessus et ce pour la somme de 27 485.50\$.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

R0904-086

Avis de motion : Règlement amendant diverses dispositions du règlement de zonage N° R-95-197, relatif à l'implantation de maison mobile

Avis de motion est donné par le conseiller Paul Gorley, qu'à une assemblée subséquente, sera déposé pour approbation un projet de règlement amendant diverses dispositions du règlement de zonage N° R-95-197, relatif à l'implantation de maison mobile.

R0904-087

Avis de motion : Règlement amendant divers dispositions du règlement de construction N° 163, normes d'implantation d'un bâtiment pour les habitations mobiles

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel St-Jacques, qu'à une assemblée subséquente, sera déposé pour approbation un projet de règlement amendant divers dispositions du règlement de construction N° 163, normes d'implantation d'un bâtiment pour les habitations mobiles.

R0904-088

Avis de motion : Règlement amendant divers dispositions du règlement relatif à l'émission des permis et certificats N° 164 :

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Kenney, qu'à une assemblée subséquente, sera déposé pour approbation un projet de règlement amendant divers dispositions du règlement relatif à l'émission des permis et certificats N° 164 :

- Chapitre VI, article 6.2 – Documents à produire afin d'obtenir un permis de construction;
- Chapitre XI – Honoraires pour l'émission des permis et certificats.

R0904-089

Règlement N° 2009-272, règlement régissant le nouveau régime pour les carrières, sablières ou gravières – Imposition de droits et déclaration d'exploitation

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 82 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matières municipales), sanctionné le 12 juin 2008, rend obligatoire, à compter de l'année 2009, la perception par les instances municipales de droits auprès des exploitants de carrières et sablières;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 2009-272 à été remis à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Roger Kenney,
Il est résolu à l'unanimité

Que le règlement numéro 2009-272 « règlement régissant le nouveau régime pour les carrières, sablières ou gravières – Imposition de droits et déclaration d'exploitation, soit adopté tel que présenté et que celui-ci fasse parti intégrante du présent procès-verbal comme s'il était ici décrit au long.

ADOPTÉ

RESSOURCES HUMAINES

R0904-090

Nomination de Charles Galipeau à titre d'opérateur – journalier – poste saisonnier

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche de monsieur Charles Galipeau pour la prochaine période estivale à titre d'opérateur –journalier, soit pour la période du 30 mars au 30 octobre 2009, que le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (c) du contrat de travail présentement en vigueur pour les employés du service des travaux publics.

Que la rémunération applicable est celle du 1^{er} échelon pour l'année 2009 en tenant compte de l'ancienneté de l'employé.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0904-091

Nomination de Jonathan Gorley à titre d'éboueur et journalier – poste saisonnier

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche de monsieur Jonathan Gorley pour la prochaine période estivale à titre proposé aux espaces verts, soit pour la période du 30 mars au 30 octobre 2009, que le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (c) du contrat de travail présentement en vigueur pour les employés du service des travaux publics.

Que la rémunération applicable est celle du 1^{er} échelon pour l'année 2009 en tenant compte de l'ancienneté de l'employé.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0904-092

Emploi Québec – Demande d'un projet de subvention salariale 26 semaines

Sur une proposition de Roger Kenney,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire trésorière adjointe, madame Suzie Gauthier, à faire une demande auprès d'Emploi Québec pour un projet de subvention salariale d'une durée de 26 semaines, soit du 4 mai 2009 au 30 octobre 2009, pour un employé à titre de journalier et que le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (c) du contrat de travail présentement en vigueur pour les employés du département de l'urbanisme.

Que la rémunération applicable est celle du 1^{er} échelon pour l'année 2009 et ce, selon le titre d'emploi « Projet de subvention salariale ».

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

AFFAIRES NOUVELLES

R0904-093

Autorisation de faire réparer le réfrigérateur blanc sis dans la cuisine de la salle Réjean-Lafrenière

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'engager une dépense pour faire réparer le réfrigérateur blanc situé dans la cuisine de la salle Réjean-Lafrenière et ce, par l'entreprise Pothier Réfrigération Ltée de Maniwaki pour la somme de 1 345.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0904-094

Club des petits déjeuners du Québec – Le Gala des Orchidées

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil souhaite souligner l'action des bénévoles qui s'implique matin après matin auprès du Club des petits déjeuners, Club de l'école Notre-Dame de Ste- Croix de Messines, et par conséquent autorise de défrayer les coûts relatifs à l'inscription et au déplacement dans le cadre du Gala des Orchidées qui se tiendra à la place des Arts de Montréal, et ce au coût de 20.00\$ par personne, soit pour 8 bénévoles, pour un montant total de 160.00\$.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0904-095

R.I.A.M. – nomination d'un représentant municipal au conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente inter municipale modifiée – RIAM – Codification administrative, en date du 17 octobre 2001, en vertu de l'article 9 « le conseil d'administration de la Régie inter municipale est formé d'un (1) représentant municipale, lequel devra être membre d'un conseil en fonction »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité souhaite ce prévaloir de sont droit de représentation sur le conseil d'administration de la RIAM.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines nomme le conseiller Roger Kenney comme sont représentant au conseil d'administration de la R.I.A.M., advenant que ce dernier n'est pas disponible d'assister à une réunion quelconque, la municipalité nomme le maire, Ronald Cross à titre de représentant substitut. En conséquence, il aura le droit de parole et d'un vote au conseil d'administration de la R.I.A.M.

ADOPTÉ

R0904-096

Service de balayage et de fauchage pour l'année 2009

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un contrat à l'entreprise 3097-4547 Québec Inc (Annette et Nadine Brisson) pour les services de balayage et de fauchage le long des chemins municipaux pour l'année 2009, selon l'itinéraire établi par le directeur général, et ce au coût de 75.00\$ de l'heure en plus des frais de transport et des taxes applicables.

Note – Le présent contrat de service est aussi assujéti à une clause sur le diesel, le taux horaire pour les services offerts a été établi selon un prix d'achat de 1.40\$ du litre d'essence diesel par l'entrepreneur. Advenant que le prix payé par litre de diesel est supérieure à 1.40\$ du litre, une compensation équivalente au seuil de dépassement sera applicable au total pour services rendus.

Formule pour fin de calcul de la compensation :

EXEMPLE : Prix établi du coût d'achat de l'essence diesel lors de l'octroi du présent contrat de service est de 1.40\$, le prix payé par litre de diesel par l'entrepreneur afin d'exécuter les travaux 1.50\$ (avec pièces justificatives), la différence entre le prix établi est le prix payé qui représente 8% sera applicable au total avant taxes par services rendus.

10 heures x 75.00\$/l'heure =	750.00\$
Compensation (750.00\$ x 8%)	60.00\$
Total	<u>810.00\$</u> (en plus des taxes applicables)

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-097

Programme Bon voisin bon œil

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait nommé par résolution le conseiller Gilles Jolivette comme responsable du conseil du comité d'implantation du programme « Bon voisin, bon œil »;

CONSIDÉRANT QUE le maire, souhaite combler le poste de responsable du comité d'implantation du programme « Bon voisin, bon œil », poste laissé vacant, suite à la démission de monsieur Gilles Jolivette à titre de conseiller municipal;

CONSIDÉRANT QUE le maire, suggère la nomination de la conseillère madame Francine Jolivette à titre de responsable du dossier d'implantation du programme « Bon voisin, bon œil » sur le territoire de la municipalité de Messines et que madame Jolivette se dit favorable à une telle nomination.

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Roger Kenney
Il est résolu à l'unanimité

De nommer la conseillère, madame Francine Jolivette, responsable du dossier du programme « Bon voisin, Bon œil » et voir à l'application de ce programme sur le territoire de la municipalité de Messines.

ADOPTÉ

Note : La conseillère madame Francine Jolivette accepte la nomination.

R0904-098

C.E.H.G. – Sollicitation d'une bourse d'étude

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une aide financière au montant de 200.00\$ à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, afin d'encourager un élève dans la poursuite de ses études postsecondaires. Cette bourse sera remise à l'étudiant qui respectera les critères suivants :

- L'étudiant devra être résident de la municipalité de Messines.
- L'étudiant devra poursuivre ses études à un niveau postsecondaire, soit afin d'obtenir un D.E.P. ou au niveau collégiales ou universitaires.

Note : Le conseil autorise l'émission d'un chèque de 200\$ au nom du récipiendaire sur présentation des pièces justificatives aux critères énumérés ci-dessus.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-099

Nomination d'un vérificateur externe pour les années 2009-2011

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 966 du Code municipal du Québec, le conseil souhaite nommé un vérificateur externe pour les années 2009, 2010 et 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil nomme la firme de comptabilité de monsieur François Langevin à titre de vérificateur externe de la municipalité de Messines pour les années 2009, 2010 et 2011.

ADOPTÉ**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-100**Autorisation d'achat d'une laveuse à pression à eau chaude pour le service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a un besoin pour un équipement de type « laveuse à pression à eau chaude », dont celle-ci servira à dégelé des ponceaux, à nettoyer la benne du camion à déchet avant de faire la collecte de matières recyclables, ainsi qu'à laver les camions de voirie;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été demandée pour l'équipement voulu auprès de deux fournisseurs locaux, soit location Expert et Pièces Piché de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Location Expert a soumis un prix de 5 135.00\$ plus taxes, comparativement à 5 600.00\$ plus taxes de l'entreprise Pièces Piché;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Roger Kenney,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'une laveuse à pression à eau chaude pour le service des travaux publics de l'entreprise Location Expert de Maniwaki, et ce au coût de 5 135.00\$ en plus des taxes applicables, comme mentionné sur leur soumission en date du 19 mars 2009.

ADOPTÉ**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-101**Autorisation d'achat d'équipements pour le service d'incendie**

CONSIDÉRANT QUE lors de la planification du budget 2009, le chef pompier avait déposé une liste des équipements qu'il jugeait nécessaire pour le bon fonctionnement et la sécurité de la brigade et du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la liste des équipements faisant objet de la présente demande de prix, les membres du conseil jugent celle-ci comme étant nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été demandée aux entreprises Aéro-Feu, Boivin et Gauvin et CFS pour la fourniture de divers équipements pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Boivin et Gauvin était le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de divers équipement pour le service incendie, tel que décrit dans le tableau ci-dessous, de l'entreprise Boivin et Gauvin de Montréal, et ce pour la somme de 2 952.00\$ en plus des taxes applicables.

N°	QTE	DESCRIPTION	FOURNISSEURS					
			AÉRO-FEU		BOIVIN ET GAUVIN		CFS	
			PRIX UNIT	TOTAL	PRIX UNIT	TOTAL	PRIX UNIT	TOTAL
1	10	Boyaux 2½ x 50 pieds	3.35\$/pied	1 675.00 \$	3.54\$/pied	1 770.00 \$	5.69\$/pied	2 844.50 \$
2	3	Lampe lighthawk	314.84 \$	944.52 \$	215.00 \$	645.00 \$	336.90 \$	1 010.70 \$
3	5	Lampe survivor	159.00 \$	795.00 \$	107.40 \$	537.00 \$	203.10 \$	1 015.50 \$
		SOUS-TOTAL : (en plus des taxes applicables)		414.52 \$		2 952.00 \$		4 870.70 \$

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-102

Entretien des plates-bandes de l'aménagement du terrain du CMC pour l'année 2009

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite retenir le service d'une entreprise pour l'entretien des plates-bandes de l'aménagement paysager du terrain du CMC;

CONSIDÉRANT QUE madame Adèle Lafleur offre à la municipalité un service d'entretien paysager pour le terrain du CMC au coût de 15.00\$ de l'heure par employé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un contrat de service à madame Adèle Lafleur afin d'effectuer l'entretien des plates-bandes de l'aménagement paysager du terrain du CMC pour la saison estivale 2009, et ce au coût de 15.00\$ de l'heure par employé.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-103

Resto Le Burbidge - demande de permis permettant une terrasse dans la marge avant du restaurant

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser les propriétaires du Resto Burbidge à utiliser l'espace de la marge avant du restaurant situé au 109 rue Principale afin d'y aménager une terrasse.

ADOPTÉ

R0904-104

Inscription de deux pompiers au cours de formation Officier 1, section 2

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription des Officiers, messieurs André Galipeau et Alain Beaudoin, à la formation d'officier 1, section 2, et par conséquent de défrayer les coûts d'inscription et de déplacement s'y rattachant.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-105

Pompiers – Demande de rémunération additionnelle lors de la tenue de l'examen final du cours Pompier 1

CONSIDÉRANT QUE la politique sur la rémunération des pompiers lors de formation ne prévoit pas de rémunération lors de la tenue de l'examen final du cours Pompier 1;

CONSIDÉRANT QUE six pompiers de la brigade d'incendie ont assistés à un examen final et ce, afin d'obtenir la certification de Pompier 1.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une rémunération au six pompiers pour leur participation à l'examen final de la formation Pompier 1, donné à Maniwaki, soit d'un montant de 60.00\$ (6 heures à 10.00\$ de l'heure).

Pompiers participant : - Rock Martin

- Rock Lafrenière
- Charles Pétrin
- Pierre Guertin
- Rock Guertin
- Normand Michaud

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-106

Complicité emploi – 2^e versement levée de fonds

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Roger Kenney,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière pour l'année 2009 à Complicité Emploi Vallée-de-la-Gatineau afin de financer les nouvelles activités et le programme de bourse de la relève, et ce pour un montant de 1 000.00\$.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-107

R.I.A.M – Demande d'une résolution d'appui à leur résolution AGA-11-03-2009-08

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'aéroport de Maniwaki a adopté une résolution, le 11 mars 2009, portant le numéro AGA-11-03-2009-08 et par laquelle elle présente le projet de réfection de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Maniwaki au programme Volet 3 du Fonds d'infrastructure municipale rurale;

CONSIDÉRANT QUE la nature du projet, des investissements nécessaires à sa réalisation et de l'importance qu'il représente;

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport de Maniwaki est un équipement à vocation régionale important qui assure un accès au territoire de la Vallée-de-la-Gatineau mais aussi, qui permet des opérations de protection de la forêt contre le feu, base principale de notre économie;

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport de Maniwaki est située sur le territoire de la municipalité de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley
Appuyée par Sylvain J. Forest
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appuie la présentation du projet de réfection de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Maniwaki dans le cadre du programme Volet 3 du Fonds d'infrastructure municipale rurale.

ADOPTÉ

R0904-108

Coop santé Gracefield – Demande d'une contribution 2009

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière pour l'année 2009 à la Coop santé Gracefield au montant de 1 000.00\$ afin de leur permettre de mettre en branle d'autres services de santé qui répondront à la population vieillissante.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-109

Albatros Vallée-de-la-Gatineau – Demande de don

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière pour l'année 2009 à l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau au montant de 150.00\$ afin de les aider à poursuivre leur œuvre auprès de la population.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-110

Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec la MMQ

Sur une proposition de Roger Kenney,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture pour le renouvellement de la prime d'assurance de la municipalité auprès de la MMQ (Groupe Ultima), pour la somme de 22 269\$ incluant la taxe applicable. Soit d'un montant de 21 429\$ pour le renouvellement de la prime annuelle, ainsi que la facture portant le numéro 135921, dont celle-ci représente la prime d'assurance du camion à déchet nouvellement acquise au montant de 840\$.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-111

Municipalité de Denholm – Demande d'une résolution d'appui à leur résolution 09-03-033

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appuie la municipalité de Denholm dans sa demande auprès de madame Julie Boulet, Ministre des Transports du Québec, afin que soit révisé les critères d'admissibilités à la compensation supplémentaire reliée au transport de la ressource (chemin à double vocation) et que telle subvention soit calculée au prorata des voyages chargés.

ADOPTÉ

Note : c.c. de la résolution sera envoyées à Madame Julie Boulet, Ministre des Transport du Québec et à la municipalité de Denholm.

R0904-112

Chef d'équipe des travaux publics – attribution d'un montant forfaitaire pour l'utilisation de son camion dans le cadre de son travail

CONSIDÉRANT QU'en plus de se servir de son camion personnel pour se déplacer dans le cadre de son travail, le chef d'équipe des travaux publics utilise son camion pour transporter divers outils et biens municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent que le montant alloué pour compensation pour des frais de déplacement, représente l'usure normale lors de déplacement pour le compte de la municipalité et que celle-ci ne comprend pas l'usure du au transport d'outils ou de biens municipaux. Par conséquent le conseil juge que le chef d'équipe des travaux publics devrait recevoir, en plus d'une allocation pour kilométrage, un montant forfaitaire sur une base hebdomadaire pour l'utilisation de sa camionnette dans le cadre de son travail;

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une rémunération au chef d'équipe des travaux publics, monsieur David Beaugard, pour l'utilisation de sa camionnette personnelle dans le cadre de son travail et ce, pour un montant de 100 \$ par semaine.

Note : compte tenu que la municipalité fournira au chef d'équipe un camion pour la période du mois de novembre à avril de chaque année, la présente allocation versée pour le transport de biens de la municipalité dans le cadre de son travail est valide pour les mois de mai 2009 à octobre 2009.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-113

C.S.S.T. – Cotisation 2009 et montant impayé par Services sanitaires Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a retenu les services de l'entreprise 2940841 Canada Inc, entrepreneur qui exerçait ses activités sous la raison sociale « Services sanitaires Vallée-de-la-Gatineau »;

CONSIDÉRANT QUE cet entrepreneur n'a pas acquitté la prime à la CSST et que depuis, celle-ci a déclaré faillite;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 316 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, article qui stipule que la Commission peut exiger de l'employeur qui retient les services d'un entrepreneur le paiement de la cotisation due par cet entrepreneur, la municipalité est tenue d'acquitter la prime liée au contrat de cueillette d'ordures et de recyclage pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 6 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la part de responsabilité de la municipalité a été établie à 4 403.57\$;

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Roger Kenney,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture 0028 6383 5 de la CSST au coût de 13 841.96\$ comprenant une somme de 4 403.57\$ pour la part de responsabilité de la municipalité dans le dossier de l'entreprise Services sanitaires Vallée-de-la-Gatineau et un montant de 9 438.39\$ montant représentant la cotisation 2009.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-114

Irrigation Lemieux – Frais d'ouverture et de fermeture du système d'irrigation du parc du terrain du CMC

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service et du paiement pour service rendu à l'entreprise Irrigation Lemieux, situé sur la rue Crémazie à Cantley Québec, pour l'ouverture et la fermeture du système d'arrosage du terrain du parc Ovida Bernier pour l'année 2009, pour la somme de 406.36\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-115

Demande de dérogation mineure – Dossier : 281 Route 105 – Régularisation de deux bâtiments accessoires empiétant sur la marge arrière et la marge avant

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Lafrance, propriétaire du 281, Route 105 a déposé une demande de dérogation mineure auprès de la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE le comité C.C.U. de la municipalité de Messines a reçu la demande de dérogation mineure de monsieur Lafrance et que suite à une analyse de celle-ci, le comité a fait rapport de ses recommandations au conseil municipal dans son rapport DM-2009-01,

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Roger Kenney,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu unanimement

Que suite à l'analyse du rapport DM-2009-01, du comité C.C.U., le conseil statue et ordonne dans la présente demande de dérogation mineure pour la propriété mentionnée en titre tel que suit à savoir :

1. d'accorder une dérogation mineure tel que demandé pour la remise numéro un (1), soit de déroger le règlement de zonage et de permettre que le bâtiment construit demeure la ou il est érigé, soit à une distance de 6,80 mètres de l'emprise du chemin public et ce, au lieu de douze (12) mètres tel que prescrits.
2. de refuser la demande de dérogation mineure pour la deuxième remise et par conséquent que celle-ci soit déplacée sur la propriété en conformité avec le règlement de zonage présentement en vigueur.

ADOPTÉ

R0904-116

Demande de dérogation mineure – 98, sentier du Petit lac des Cèdres – Régularisation des quatre bâtiments accessoires empiétant sur la marge avant et la marge latérale

CONSIDÉRANT QUE Madame Norma Johns, propriétaire du 98, sentier du Petit lac des Cèdres a déposé une demande de dérogation mineure auprès de la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE le comité C.C.U. de la municipalité de Messines a reçu la demande de dérogation mineure de madame Johns et que suite à une analyse de celle-ci, le comité a fait rapport de ses recommandations au conseil municipal dans son rapport DM-2009-02,

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu unanimement

Que suite à l'analyse du rapport DM-2009-02, du comité C.C.U., le conseil statut et ordonne dans la présente demande de dérogation mineure pour la propriété mentionnée en titre d'accorder des dérogations mineures pour les quatre bâtiments accessoires tel que apparaissant sur le plan accompagnant le certificat de localisation portant le numéro de dossier G4401, préparé par l'arpenteur- géomètre Ghislain Auclair, permettant dont à celle-ci de demeurer là ou ils sont construit.

ADOPTÉ

R0904-117

ADMQ – Inscription du directeur général au congrès 2009

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Roger Kenney,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, d'assister au congrès 2009 de l'ADMQ, qui se tiendra au Hilton Lac-Leamy de Gatineau, les 6, 7 et 8 mai prochain, et s'engageant à défrayer outre les frais d'inscription au montant de 350.00 \$, les frais de déplacement s'y rattachant.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0904-118

Perception des comptes de taxes foncières et des frais divers en arrérages au 31 décembre 2008

CONSIDÉRANT QU'un dernier avis a été envoyé aux propriétaires ayant des montants en souffrances en date du 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE certains contribuables n'ont pas donné suite à cet avis;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Roger Kenney,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'envoyer les comptes de taxes foncières et des frais divers en arrérages au 31 décembre 2008, dont le montant totalise un montant de 100.00\$ et plus au percepteur légal, Dunton, Rainville, avocats.

ADOPTÉ

Note : Les frais de perception facturer à la municipalité pour le service de perception par Dunton, Rainville, avocats pour l'année 2009 est établi à 10% du montant en souffrance.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0904-119

Banque Royale – frais d'ouverture de dossier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a résolu par sa résolution R0902-056 d'ajouter les banques au service de paiement par accès D;

CONSIDÉRANT QUE pour ajouter la banque Royale, des frais initiaux de 125.00\$ sont exigés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit un certains nombres de demande de contribuable faisant affaires avec la banque Royale, afin qu'ils puissent payer leur compte de taxes par internet ou par téléphone;

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de l'ouverture de dossier auprès de la banque Royale, afin que les contribuables faisant affaire chez eux puissent payer leur compte municipal par téléphone ou par accès D, et ce au coût de 125.00\$.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-120

Pacte rurale – demande d'une contribution financière pour le projet de construction d'un Centre Sportif

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général / secrétaire trésorier, monsieur Jim Smith, d'envoyer une demande de contribution financière d'un montant de 25 000.00\$ au Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, et ce pour la construction d'un complexe sportif sur le terrain du Centre multiculturel de Messines.

ADOPTÉ

R0904-121

Demande moratoire pour le barrage du lac Laverdure

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fernand Galipeau déclare à l'assemblée que le Centre d'expertise hydrique de Québec, responsable de la sécurité des barrages, procédera au démantèlement du barrage du lac Laverdure le 11 avril 2009;

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général / secrétaire trésorier, monsieur Jim Smith, à entrer en contact avec le Centre d'expertise hydrique de Québec afin de vérifier l'information de monsieur Galipeau. Advenant que celle-ci soit véridique, la municipalité autorise le directeur général à envoyer une résolution demandant un sursis d'une période de un an avant de procéder au démantèlement du barrage, et ce afin de permettre au conseil de prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier.

ADOPTÉ

R0904-122

Programme de 1^{er} répondant

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite analyser la possibilité de mettre en place un équipe de premier répondant dans la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Francine Jolivette démontre un intérêt auprès du conseil afin de procéder à une analyse pour l'implantation du programme de 1^{er} répondant dans la municipalité;

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Roger Kenney,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil mandate la conseillère, madame Francine Jolivette, à faire une analyse afin de démontrer la possibilité d'implanter le programme de 1^{er} répondant, et d'en faire rapport au conseil municipal.

ADOPTÉ

R0904-123

Autorisation d'achat de peinture pour le terrain de soccer

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Roger Kenney,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de cinq caisses de douze cannes de peinture blanche, dont celle-ci sera utilisé par le comité de soccer pour fin de faire des lignes sur le terrain de soccer à Farley pour la saison soccer 2009.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0904-124

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,

Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée ordinaire à 20h25.

ADOPTÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire trésorier